

Le casse-tête des “returnees”

Le procès de Mehdi Nemmouche, tueur présumé du Musée juif de Bruxelles, s'ouvre ce 10 janvier. Il traitera du premier attentat perpétré en Europe par un combattant revenant de Syrie. Or, 130 Belges se trouvent aujourd'hui dans le même cas. - Texte: Grégoire Comhaire -

Accusé d'avoir tué quatre personnes le 24 mai 2014 au Musée juif de la rue des Minimes, Mehdi Nemmouche n'incarne pas seulement le visage de la haine et de l'antisémitisme. S'il est reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés, il sera officiellement le premier “combattant” de retour de Syrie à avoir commis un acte terroriste sur le sol européen. Le premier d'une liste, où l'on retrouve aussi plusieurs auteurs des attentats de Paris et de Bruxelles, et que personne ne souhaite voir s'allonger.

Sauf que, plus de quatre ans après les faits, les potentiels “returnees” de Syrie constituent toujours une menace importante que les autorités judiciaires prennent très au sérieux. Depuis qu'il a éclaté en mars 2011, le conflit syrien a attiré vers lui de nombreux “Foreign terrorist fighters” (des combattants terroristes étrangers - FTT dans le jargon du renseignement). Parmi eux, de nombreux Belges. Dans son dernier rapport d'activité,

la Sûreté de l'État parle d'environ 400 FTT belges, partis combattre en Syrie dans les rangs de différents groupes armés d'inspiration djihadiste.

Parmi eux, 270 seraient encore au Moyen-Orient, mais la moitié d'entre eux auraient péri. Environ 130 seraient déjà revenus en Belgique, agitant le spectre de nouveaux attentats chez nous, dans la continuité du combat djihadiste qu'ils ont mené en Syrie ou en Irak. Il faut toutefois relativiser cette menace. Car tous ces djihadistes ne présentent pas le même degré de dangerosité. Tous ne reviendront pas et tous ne commettront pas des actes violents, même chez ceux qui nourrissent des idées hostiles à la société occidentale. *“Il y a différents profils parmi les returnees, explique ainsi Thomas Renard, chercheur à l'Institut Egmont et spécialiste des questions de terrorisme et de radicalisation. Mais certains sont en effet très dangereux car ils ont été formés à des techniques militaires de contre-enseignement et de camouflage.”*

C'était le cas de plusieurs auteurs des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, formés en Syrie comme une sorte de commando de forces spéciales de l'organisation État Islamique (EI) et envoyés en Europe incognito dans le but d'y commettre des attentats. *“Les auteurs des attentats de Paris, ceux de Bruxelles, ceux de la tentative ratée d'attentat à Amsterdam et dans le Thalys ont tous été envoyés par le même réseau.”* Mais tous les returnees n'appartiennent pas à ce réseau et certains reviennent au pays avec un certain désenchantement par rapport

“On n'agit pas sur l'idéologie. On parie qu'en réintégrant la société, le djihadiste ne voudra plus lui nuire.”



à leur expérience sur le front. Sans compter ceux qui ne rentreront jamais, définitivement coupés humainement et culturellement d'un pays d'origine dans lequel ils ne se reconnaissent plus...

Un suivi impossible

À l'heure actuelle, sur environ 5.000 Européens partis combattre en Syrie et en Irak depuis 2012, 1.500 seraient déjà revenus sur le continent. *"Parmi eux, moins de 10 % ont été impliqués dans des attentats ou des tentatives d'attentats. C'est une proportion assez faible, qui correspond à ce qu'on avait déjà observé avec des conflits précédents, notamment l'Afghanistan, la Somalie ou encore la Bosnie."*

On estime donc qu'il y aurait 5 à 10 % de profils problématiques parmi les djihadistes belges de retour au pays. Pour les autorités judiciaires, toute la difficulté consiste à les identifier afin de prendre les mesures adéquates à leur encontre. À l'heure actuelle, tout returnee, identifié comme tel, passe obligatoirement par la case "prison". Certains font

en effet l'objet d'un mandat d'arrêt, suite à des poursuites pour participation à une organisation terroriste, et ont été condamnés par défaut pendant leur séjour en Syrie. Les autres sont envoyés en détention préventive dans l'attente de leur procès. Mais les peines maximales sont faibles pour ce type de prévention. Pour les services de sécurité, le vrai défi a lieu après: lorsque l'ancien combattant retrouve la liberté.

Dès leur sortie, les returnees tombent sous le coup d'un double système de surveillance. Le premier est mis en place au niveau fédéral: les Local task forces (qui regroupent les services de police, le parquet et les services de renseignement, il y en a quatorze à l'échelle du royaume), le second au niveau local, sous la direction du bourgmestre. Ce sont ces instances qui décident, au cas par cas, des mesures à prendre pour chaque individu, en fonction de son profil. Faut-il les surveiller de près? De quel ampleur doit être le suivi sécuritaire? Une chose est sûre, il est impossible de mettre un →

Mehdi Nemmouche est suspecté d'avoir tué quatre personnes, le 24 mai 2014, au Musée juif de Bruxelles.

Le prédicateur Jean-Louis Denis, pourtant considéré comme dangereux, a été libéré sans qu'aucun suivi ne lui soit imposé.



→ policier derrière chaque returnée, 24 h sur 24. Tout passe donc par une évaluation des profils et de la menace. Et pour cela, la qualité du renseignement est essentielle.

En prison, les détenus les plus dangereux peuvent être incarcérés dans une aile Deradex. La Belgique en compte actuellement deux: une à la prison de Hasselt, l'autre à la prison d'Ittre. Ils sont alors privés de contact avec les autres détenus afin d'éviter les contaminations idéologiques. Mais les returnées ne sont pas tous soumis à ce régime de détention. Pour contrer la menace qu'ils pourraient représenter à leur sortie, les autorités mettent en œuvre un programme de déradicalisation dès leur incarcération. Un programme basé sur la réinsertion dans la société et la confiance en soi. *"En Belgique, on ne travaille*

pas sur l'idéologie, explique Thomas Renard. On fait plutôt le pari qu'en réintégrant le détenu dans la société, il abandonnera ses envies de lui nuire." C'est d'ailleurs généralement sur ce principe que l'on travaille à la réinsertion de n'importe quel détenu de droit commun. Mais l'on sait que les moyens manquent cruellement pour faire ce type de suivi dans les prisons. Et surtout, tout dépend des modalités de sortie. *"Soit le détenu va à fond de peine, et il n'y alors aucun suivi à la sortie. Soit il bénéficie d'un aménagement de peine et on peut assortir sa sortie de mesures probatoires qui facilitent le suivi. C'est généralement cette deuxième option que l'on privilégie quand c'est possible."*

Condamné à 5 ans de prison pour avoir incité des jeunes à partir en Syrie, le prédicateur Jean-Louis Denis a par exemple choisi d'aller à fond de peine, sortant de prison libre comme l'air le mois dernier, sans qu'aucun suivi ne lui soit imposé. Considéré comme dangereux, il a été soumis au régime de détention de l'aile Deradex de la prison d'Ittre. Une expérience qu'il a qualifiée de *"torture psychologique"*, dans une interview donnée à sa sortie de prison, estimant qu'il s'agissait de détruire les gens, pour leur enlever leurs convictions. *"Cela ne fait que les renforcer dans leurs convictions. Donc c'est un processus totalement différent de ce que vous voulez faire"* a-t-il déclaré à la RTBF. Mehdi Nemmouche, lui, encourt la prison à perpétuité. Il aurait séjourné en Syrie pendant un peu plus d'un an, où il a été formellement reconnu par des journalistes français pris en otage par une cellule djihadiste. ✖

Le cas des enfants

Parmi les Belges partis combattre en Syrie, on trouve un certain nombre de femmes, dont certaines ont accouché sur place d'enfants ayant la nationalité belge. Le mois dernier, un juge des référés de Bruxelles a ordonné à l'État belge de procéder au rapatriement de six de ces enfants, qui se trouvent actuellement dans un camp de réfugiés au Kurdistan. Au moment de publier ces lignes, le gouvernement n'avait pas encore annoncé s'il comptait faire appel de cette décision.